

**Conseil scolaire public du
Nord-Est de l'Ontario**

**Rapport de la direction,
Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 août 2019

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés


Les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été dressés en conformité avec la Loi sur l'administration financière, la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme précise la note 1 (a), sauf en ce qui concerne les effets des ajustements, si considéré nécessaire, relié à l'exhaustivité des revenus générés par les écoles tel que décrit par l'auditeur externe dans le rapport de l'auditeur indépendant.

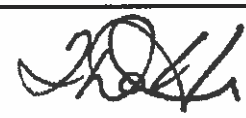
La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction et des vérificateurs internes du conseil.

Le comité de vérification du conseil se réunit avec l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Tilly SNT s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



 Directeur de l'éducation

Surintendante des affaires

Le 6 décembre 2019

Baker Tilly SNT LLP / s.r.l.

1850 Bond, Unit / Unité A

North Bay, ON, Canada P1B 4V6

T: +1 705.494.9336

F: +1 705.494.8783

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

www.bakertilly.ca

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario « le conseil », qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2019, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé le 31 août 2019, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 août 2019 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux conseils scolaires, les différentes écoles tirent une partie de leurs revenus de diverses activités de collectes de fonds des écoles tout au long de l'année pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante si elles ont toutes été comptabilisées. Par conséquent, notre audit de ces revenus est limité aux montants comptabilisés dans les dossiers de chacune des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux collectes de fonds des écoles et autres revenus, à l'excédent des revenus sur les dépenses, à l'actif financier et à l'excédent accumulé.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

ACCOUNTING • TAX • ADVISORY

Baker Tilly SNT LLP is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.

COMPTABILITÉ • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly SNT s.r.l. est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Référentiel comptable

Nous attirons l'attention à la note 1 (a) des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué pour préparer ces états financiers consolidés et les différences entre le référentiel comptable et les normes comptables du secteur public canadien.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du conseil ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le conseil à cesser son exploitation ;
 - Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés à l'égard de l'information financière des entités ou les activités économiques du conseil afin d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous sommes uniquement responsables en matière de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit. Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

North Bay, Ontario
Le 6 décembre 2019

Baker Tilly SNT s.r.l.

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

États financiers consolidés 31 août 2019

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	2
État consolidé des flux de trésorerie	3
État consolidé de l'évolution de la dette nette	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5-22

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé de la situation financière
31 août 2019



	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Actif financier		
Liquidités	3 918 768 \$	6 723 632 \$
Comptes débiteurs (note 2)	3 136 972	1 950 328
Comptes débiteurs - Paiement différé de la subvention	5 598 798	-
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 3)	24 844 635	23 250 154
Actifs destinés à la vente (note 4)	<u>247 033</u>	<u>247 033</u>
Total de l'actif financier	<u>37 746 206</u>	<u>32 171 147</u>
Passif financier		
Comptes créditeurs et frais courus (note 5)	7 242 032	3 320 653
Dettes nettes à long terme (note 6)	21 128 337	22 167 452
Revenus reportés (note 7)	5 918 392	3 954 978
Apports en immobilisations reportés (note 8)	74 053 105	70 418 517
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 9)	<u>134 353</u>	<u>163 093</u>
Total du passif financier	<u>108 476 219</u>	<u>100 024 693</u>
Dettes nettes	(70 730 013)	(67 853 546)
Actif non financier		
Frais payés d'avance	111 006	134 492
Immobilisations corporelles (note 10)	<u>80 464 963</u>	<u>76 941 734</u>
Excédent accumulé (note 11)	<u>9 845 956 \$</u>	<u>9 222 680 \$</u>
Engagements (note 12)		
Éventualités (note 13)		
Endettement bancaire (note 14)		

Au nom du Conseil :


 _____ Président


 _____ Directeur de l'éducation

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 août 2019



	2019	2019	2018
	Budget	Résultats	Résultats
	(non audité)		
Revenus			
Impôt local	3 028 768 \$	3 366 090 \$	2 973 825 \$
Subventions provinciales - financement de l'éducation	44 185 783	43 352 388	43 012 781
Subventions provinciales - autres	3 012 710	2 415 826	1 900 876
Subventions fédérales et droits de scolarité	62 454	68 026	80 233
Amortissement des apports en immobilisations reportés	3 361 175	3 269 302	3 415 528
Autres droits de scolarité et revenus	281 327	959 745	1 106 364
Revenus de placements	-	89 241	120 546
Collectes de fonds des écoles et autres revenus	<u>860 000</u>	<u>869 295</u>	<u>899 244</u>
Total des revenus	<u>54 792 217</u>	<u>54 389 913</u>	<u>53 509 397</u>
Dépenses			
Enseignement	38 893 115	37 226 315	36 493 045
Administration	3 249 442	3 306 700	3 327 870
Transport	2 048 820	2 228 395	2 073 495
Installations destinées aux élèves	8 951 396	8 842 018	8 953 829
Autres	995 369	1 356 021	1 302 928
Activités financées par les écoles	<u>860 000</u>	<u>807 188</u>	<u>919 003</u>
Total des dépenses (note 15)	<u>54 998 142</u>	<u>53 766 637</u>	<u>53 070 170</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(205 925)	623 276	439 227
Excédent accumulé au début de l'exercice	<u>9 222 680</u>	<u>9 222 680</u>	<u>8 783 453</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>9 016 755</u> \$	<u>9 845 956</u> \$	<u>9 222 680</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 août 2019



	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses	623 276 \$	439 227 \$
Flux de trésorerie provenant de		
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement d'immobilisations corporelles	3 475 155	3 645 237
Amortissement des apports en immobilisations reportés	(3 269 302)	(3 415 528)
Augmentation des comptes débiteurs	(1 186 644)	(389 757)
Augmentation des comptes débiteurs - Paiement différé de la subvention	(5 598 798)	-
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et frais courus	3 921 379	(579 245)
Augmentation (diminution) des revenus reportés - fonctionnement	(665 437)	581 419
Augmentation (diminution) des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(28 740)	92 393
Diminution des frais payés d'avance	<u>23 486</u>	<u>10 057</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement	<u>(2 705 625)</u>	<u>383 803</u>
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 998 384)	(3 360 634)
Produits de vente d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>63 362</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	<u>(6 998 384)</u>	<u>(3 297 272)</u>
Activités de financement		
Augmentation (diminution) des revenus reportés - immobilisations	2 628 851	(320 906)
Remboursement de dettes nettes à long terme	(1 039 115)	(988 007)
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	(1 594 481)	1 284 072
Ajouts aux apports en immobilisations reportés	<u>6 903 890</u>	<u>2 891 784</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>6 899 145</u>	<u>2 866 943</u>
Diminution des liquidités	(2 804 864)	(46 526)
Liquidités au début de l'exercice	<u>6 723 632</u>	<u>6 770 158</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u><u>3 918 768</u></u> \$	<u><u>6 723 632</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette
Pour l'exercice terminé le 31 août 2019



	<u>2019</u> Budget	<u>2019</u> Résultats	<u>2018</u> Résultats
	(non audité)		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<u>(205 925)</u> \$	<u>623 276</u> \$	<u>439 227</u> \$
Activités de continuité portant sur les immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(2 310 939)</u>	<u>(6 998 384)</u>	<u>(3 360 634)</u>
Amortissement d'immobilisations corporelles	<u>3 557 101</u>	<u>3 475 155</u>	<u>3 645 237</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>1 246 162</u>	<u>(3 523 229)</u>	<u>284 603</u>
Actif non financier - autre			
Utilisation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>23 486</u>	<u>10 057</u>
(Augmentation) diminution de la dette nette	<u>1 040 237</u>	<u>(2 876 467)</u>	<u>733 887</u>
Dette nette au début de l'exercice	<u>(67 853 546)</u>	<u>(67 853 546)</u>	<u>(68 587 433)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(66 813 309)</u> \$	<u>(70 730 013)</u> \$	<u>(67 853 546)</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément à la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

(a) **Référentiel comptable**

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports en immobilisations reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, le conseil constate une réduction proportionnelle des apports en immobilisations reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

Les méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- Les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables du secteur public canadien;

1. Principales méthodes comptables (suite)

(a) Référentiel comptable (suite)

- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des normes comptables du secteur public canadien; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des normes comptables du secteur public canadien.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en immobilisations reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

(b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les entités qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes entités qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités et fonds consolidés

Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound
Fonds générés par les écoles

Les opérations et les soldes entre le conseil et ces entités et fonds sont éliminés.

(c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le conseil ne relèvent pas de son autorité. Ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(d) Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables, et les dépenses équivalentes au coût des biens et services consommés durant la période, qu'un paiement ait été effectué ou non et que des factures aient été reçues ou non.

(e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

(f) Actif non financier

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter des dettes existantes et sont détenus à des fins de prestations de services. Ils ont une durée de vie utile dépassant un an et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des opérations.

(i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location d'exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Actif non financier (suite)

(i) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, comme suit :

Aménagement de terrains (vie limitée)	15 ans
Bâtiments	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Amélioration locative	10 ans
Équipements et mobilier	5 à 10 ans
Premier achat d'équipements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme étant des « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

(ii) Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent les montants versés au titre d'un bien ou d'un service qui n'a pas été reçu. La charge est comptabilisée au moment où le bien est reçu ou que le service est rendu.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Subventions législatives

Le conseil soumet, annuellement, le calcul des subventions législatives au ministère aux fins d'approbation finale. Tout changement à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé.

(h) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenu pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie, de soins de santé et de soins dentaires, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Dans le cadre des conventions collectives centrales ratifiées pour les employés syndiqués et des discussions centrales ratifiées pour les Directeurs et Directeurs Adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 : AEFO. Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : SCFP, et une fiducie pour les employés et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offriront des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire. Présentement, les FSSBE de l'AEFO offrent aussi des avantages sociaux aux personnes ayant pris leur retraite avant la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil ne gère plus les avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et d'assurance-vie pour leurs employés. Les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les subventions pour les besoins des élèves (SBE), incluant le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne et un ajustement pour la stabilité.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Selon les ententes antérieures et dépendant du groupe d'employés, le conseil offre des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux retraités de tous les groupes qui étaient précédemment représentés par les syndicats suivants: SCFP.

Le conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- (i) Les coûts des régimes de retraite autoassurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis sur les meilleures estimations de la direction relative à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives aux taux d'escompte.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux autoassurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, tel que les gratifications de retraite, leur coût est déterminé sur les meilleures estimations de la direction. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

- (ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- (iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(j) Apports en immobilisations reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en immobilisations reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

(k) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(l) Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés comme revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, les revenus de placements réalisés sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, sont ajoutés aux soldes de revenus reportés correspondants.

(m) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

(n) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1(a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un degré important d'estimation incluent les montants comptabilisés pour les estimations des durées de vie utiles des immobilisations corporelles, des frais courus, et des prestations de retraites et autres avantages sociaux futurs des employés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

2. Comptes débiteurs

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Municipalités	483 805 \$	286 951 \$
Autres conseils scolaires	4 827	15 056
Gouvernement de l'Ontario	1 432 705	275 493
Gouvernement du Canada	1 052 740	1 082 694
Autres	<u>162 895</u>	<u>290 134</u>
	<u><u>3 136 972</u></u> \$	<u><u>1 950 328</u></u> \$

3. Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées

La province de l'Ontario « la province » a remplacé le financement variable des immobilisations corporelles par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations corporelles au 31 août 2010 corroborés par ses programmes d'immobilisations corporelles existants. Le conseil recevra cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations corporelles actuels. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations corporelles qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2019, le conseil a un compte débiteur envers la province de 24 844 635 \$ (2018 - 23 250 154 \$) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

4. Actifs destinés à la vente

Au 31 août 2019, 237 033 \$ (2018 - 237 033 \$) relatifs à un bâtiment et 10 000 \$ (2018 - 10 000 \$) relatifs à un terrain sont comptabilisés comme actifs destinés à la vendre.

5. Comptes créditeurs et frais courus

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Autres conseils scolaires	1 440 053 \$	673 315 \$
Gouvernement de l'Ontario	2 445 418	10 900
Comptes créditeurs	3 039 960	2 303 702
Intérêts courus	<u>316 601</u>	<u>332 736</u>
	<u><u>7 242 032</u></u> \$	<u><u>3 320 653</u></u> \$

6. Dettes nettes à long terme

Les dettes nettes à long terme sous forme de débentures et d'emprunts dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Débenture, remboursable jusqu'au 7 novembre 2028 par versements semestriels de 300 763 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,8 %	4 346 456 \$	4 681 255 \$
Emprunt, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements semestriels de 297 762 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,232 %	6 377 304	6 629 240
Emprunt, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements semestriels de 33 203 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,232 %	711 119	739 211
Emprunt, remboursable jusqu'au 3 mars 2033 par versements semestriels de 227 506 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,90 %	4 524 038	4 749 069
Emprunt, remboursable jusqu'au 15 novembre 2031 par versements semestriels de 13 072 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,56 %	247 031	261 418
Emprunt, remboursable jusqu'au 15 novembre 2036 par versements semestriels de 153 543 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,97 %	3 847 375	3 997 241
Emprunt, remboursable jusqu'au 11 mars 2039 par versements semestriels de 36 551 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,003 %	993 604	1 025 957
Emprunt, remboursable jusqu'au 11 mars 2039 par versements semestriels de 2 995 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,003 %	81 410	84 061
	<u>21 128 337 \$</u>	<u>22 167 452 \$</u>

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débentures et d'emprunts de 21 128 337 \$ en cours au 31 août 2019 sont exigibles comme suit :

	<u>Capital</u>	<u>Paiements d'intérêts</u>	<u>Total</u>
2019-2020	1 092 907 \$	1 037 882 \$	2 130 789 \$
2020-2021	1 149 526	981 263	2 130 789
2021-2022	1 209 125	921 664	2 130 789
2022-2023	1 271 862	858 927	2 130 789
2023-2024	1 337 904	792 885	2 130 789
Par la suite	<u>15 067 013</u>	<u>4 067 782</u>	<u>19 134 795</u>
Dettes nettes à long terme	<u>21 128 337 \$</u>	<u>8 660 403 \$</u>	<u>29 788 740 \$</u>

7. Revenus reportés

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2019, les revenus mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2018	Revenus affectés à une fin donnée et revenus de placements	Revenus constatés pour l'exercice	Transferts aux apports en immobilisations reportés	Solde au 31 août 2019
Centre scolaire communautaire	631 118 \$	1 675 374 \$	-	-	2 306 492 \$
Réfections des écoles	1 212 441	917 337	(36 559)	(178 252)	1 914 967
Actifs destinés à la vente	237 033	-	-	-	237 033
Produits d'aliénations	657 900	-	-	-	657 900
Installations d'accueil temporaire	313 581	240 000	-	(52 179)	501 402
Autres	902 905	11 941 014	(11 377 876)	(1 165 445)	300 598
Total des revenus reportés	<u>3 954 978 \$</u>	<u>14 773 725 \$</u>	<u>(11 414 435) \$</u>	<u>(1 395 876) \$</u>	<u>5 918 392 \$</u>

8. Apports en immobilisations reportés

Les apports en immobilisations reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensés à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations corporelles en question.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde au début de l'exercice	70 418 517 \$	70 942 261 \$
Ajouts aux apports en immobilisations reportés	5 508 014	991 184
Transferts des revenus reportés	<u>1 395 876</u>	<u>1 900 600</u>
	77 322 407	73 834 045
Moins : Revenus constatés pour l'exercice	<u>(3 269 302)</u>	<u>(3 415 528)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>74 053 105 \$</u>	<u>70 418 517 \$</u>

9. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2019</u>		<u>2018</u>
	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	<u>Prestations de retraite</u>	<u>des employés</u>	<u>des employés</u>
Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	<u>111 439 \$</u>	<u>22 914 \$</u>	<u>134 353 \$</u>
			<u>163 093 \$</u>

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

9. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

Prestations de retraite (suite)

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2019, le conseil a cotisé 684 242 \$ (2018 - 673 840 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le conseil est un employeur de l'annexe 1 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Les primes d'assurance du conseil pour l'exercice terminé le 31 août 2019 étaient de 228 826 \$ (2018 - 273 002 \$) et sont comprises dans les coûts des prestations de l'exercice en cours du conseil. Aucun passif au titre de réclamations présentées par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

(ii) Supplément aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2019



10. Immobilisations corporelles

	Coûts			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette		
	Solde au 31 août 2018	Ajouts et (transferts)	Dispositions	Solde au 31 août 2019	Solde au 31 août 2018	Amortissement	Dispositions	Solde au 31 août 2019	31 août 2019	31 août 2018
Terrain	1 898 439 \$	94 496 \$	- \$	1 992 935 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 992 935 \$	1 898 439 \$
Aménagement de terrains (vie limitée)	1 450 397	133 932	-	1 584 329	228 849	100 443	-	329 292	1 255 037	1 221 548
Bâtiments	93 693 812	2 282 273	-	95 976 085	25 344 158	2 561 696	-	27 905 854	68 070 231	68 349 654
Structures mobiles	4 047 751	723 258	-	4 771 009	1 469 542	231 555	-	1 701 097	3 069 912	2 578 209
Amélioration locative	511 865	-	-	511 865	234 979	64 618	-	299 597	212 268	276 886
Équipements et mobilier	490 565	-	(98 341)	392 224	218 356	51 012	(98 341)	171 027	221 197	272 209
Premier achat d'équipements	420 379	-	-	420 379	205 192	37 180	-	242 372	178 007	215 187
Matériel informatique	2 792 297	617 500	(524 675)	2 885 122	1 497 078	412 923	(524 675)	1 385 326	1 499 796	1 295 219
Logiciels	148 314	-	(69 672)	78 642	109 963	15 728	(69 672)	56 019	22 623	38 351
Construction en cours (note a)	<u>796 032</u>	<u>3 146 925</u>	<u>-</u>	<u>3 942 957</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 942 957</u>	<u>796 032</u>
Total	<u>106 249 851</u> \$	<u>6 998 384</u> \$	<u>(692 688)</u> \$	<u>112 555 547</u> \$	<u>29 308 117</u> \$	<u>3 475 155</u> \$	<u>(692 688)</u> \$	<u>32 090 584</u> \$	<u>80 464 963</u> \$	<u>76 941 734</u> \$

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 3 942 957 \$ (2018 - 796 032 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

11. Excédent accumulé

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Aux fins de conformité		
Excédent de fonctionnement accumulé	3 408 807 \$	2 918 106 \$
Aux fins de conformité - Affectation interne		
Projet d'immobilisations engagées	<u>4 330 679</u>	<u>4 399 776</u>
Total disponible aux fins de conformité	<u>7 739 486</u>	<u>7 317 882</u>
Non disponible aux fins de conformité		
Avantages sociaux futurs	(86 797)	(115 730)
Intérêts courus	(316 601)	(332 736)
Fonds générés par les écoles	418 686	356 579
Investissement dans des immobilisations corporelles - terrain	<u>2 091 182</u>	<u>1 996 685</u>
Total non disponible aux fins de conformité	<u>2 106 470</u>	<u>1 904 798</u>
Excédent accumulé	<u>9 845 956</u> \$	<u>9 222 680</u> \$

12. Engagements

Obligations contractuelles

Le conseil s'est engagé à cinq contrats de location pour des bureaux administratifs et salles de classe ayant une date d'échéance entre octobre 2019 et juin 2022. Les versements annuels des contrats pour les trois prochaines années se répartissent comme suit :

2019-2020	166 808 \$
2020-2021	56 423
2021-2022	<u>47 798</u>
	<u>271 029</u> \$

13. Éventualités

Le conseil conteste des griefs intentés par les syndicats de ses employés qui pourraient devoir être réglés par arbitrage. Il n'est présentement pas possible de déterminer le montant, s'il y a lieu, de tout règlement qui pourrait être établi selon le processus d'arbitrage. Tout règlement rétroactif des salaires sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Le conseil reçoit des subventions de diverses agences de financement. Conformément aux accords relatifs, si le conseil ne réalise pas les objectifs établis, les agences pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligations d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

14. Endettement bancaire

Le conseil dispose d'une marge de crédit de 20 000 000 \$ (2018 - 20 000 000 \$) portant intérêt au taux préférentiel de la Banque. Le conseil dispose d'une deuxième marge de crédit de 20 000 000 \$ (2018 - - \$) portant intérêt au taux débiteur de base annuel de la Banque en vigueur moins 0,85%. En date du 31 août 2019 le montant avancé des marges de crédit était de - \$ (2018 - - \$). Ces emprunts sont non garanti et payables à vue.

15. Dépenses par articles

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des résultats par article :

	2019 Budget <small>(non audité)</small>	2019 Résultats	2018 Résultats
Salaires et traitements	33 486 963 \$	32 122 635 \$	31 296 853 \$
Avantages sociaux	5 843 675	5 940 936	5 625 672
Perfectionnement du personnel	470 927	296 116	385 422
Fournitures et services	4 302 832	3 803 192	4 327 725
Intérêts	1 091 674	1 075 539	1 127 453
Dépenses de location	302 014	317 888	314 307
Frais et services contractuels	4 384 814	4 735 553	4 529 792
Autres	698 142	1 192 435	898 706
Activités financées par les écoles	860 000	807 188	919 003
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>3 557 101</u>	<u>3 475 155</u>	<u>3 645 237</u>
	<u>54 998 142 \$</u>	<u>53 766 637 \$</u>	<u>53 070 170 \$</u>

16. Frais de dette

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Paiements de capital sur les dettes nettes à long terme	1 039 115 \$	988 007 \$
Paiements d'intérêts sur les dettes nettes à long terme	<u>1 075 539</u>	<u>1 127 453</u>
	<u><u>2 114 654</u></u> \$	<u><u>2 115 460</u></u> \$

17. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO)

Le conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. Le FEACSO offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

18. Immobilisations non financées en permanence

Le 2 juin 2003, le conseil a reçu 1 561 697 \$ de la fiducie qui a été créée pour refinancer la dette non financée en permanence de 55 conseils scolaires. Les 55 conseils scolaires sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente, la fiducie a remboursé la dette du conseil ne faisant pas l'objet d'un financement permanent. En contrepartie du paiement de la dette, la fiducie recevra les subventions fournies par le ministère de l'Éducation. Suite à cette entente, la dette ne figure plus à l'état consolidé de la situation financière du conseil.

19. Programme d'aide à la famille avec le ministère de l'Éducation

Le conseil fournit des services de programme d'aide à la famille en vertu d'une entente avec le ministère de l'Éducation. Les dépenses totales engagées dans le cadre du programme d'aide à la famille pour la période du 31 août 2018 au 31 août 2019 s'élèvent à 15 200 \$ (2018 - 15 200 \$). La somme des revenus du programme pour cette même période s'élève à 15 200 \$ (2018 - 15 200 \$).

20. Partenariat dans le consortium de Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound

Consortium de transport

Le 26 mars 2003, le Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound a été constitué en personne morale. Le 16 juin 2003, le conseil a conclu une entente avec Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board, Near North District School Board et Conseil scolaire catholique Franco-Nord pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution de Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Les données suivantes sont des données financières condensées :

	2019		2018	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
Situation financière :				
Actif financier	257 220 \$	23 865 \$	227 087 \$	6 244 \$
Passif financier	(309 451)	(26 922)	(265 579)	(8 523)
Actif non financier	<u>52 231</u>	<u>3 057</u>	<u>38 492</u>	<u>2 279</u>
Excédent accumulé	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$
Opérations :				
Revenus	20 191 032 \$	1 006 211 \$	18 971 735 \$	904 984 \$
Dépenses	<u>(20 191 032)</u>	<u>(1 006 211)</u>	<u>(18 971 735)</u>	<u>(904 984)</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$